

FEDiEX

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN

RAPPORT ANNUEL
2019

Sommaire

Editorial.....	3
Économie	4
Technique et Sécurité.....	8
Environnement et Projet LIFE in Quarries.....	12
Social	20
Communication	24

Ont contribué à l'élaboration de ce rapport

M. F. Delaunoy (Président Fediex)
Mmes M. De Marrez et V. Paternotte (Fediex)
MM M. Calozet, N. Hoffait, S. Loiseau, A. Sneessens, Th. Vanmol (Fediex)



Editeur responsable

Michel Calozet

Mise en page

www.imagesdemarc.be

Photo de couverture

Emmanuel Crooy

Traduction

Fleur De Grauwe

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement



Chers lecteurs,

Voici venu le mois d'avril et avec lui notre rapport annuel à travers lequel nous dressons le bilan de l'année écoulée. Pour 2019, le rapport annuel ne comportera pas de statistiques. Elles feront l'objet d'une publication spécifique au mois de septembre.

2019 fut l'année des élections européennes, fédérales et régionales, d'où la nécessaire publication d'un Mémoire par la Fédération. Notre objectif était de réaliser, à la veille de celles-ci, un état des lieux de la situation des secteurs carrier et chauffournier et d'exposer les solutions qui seront, d'après nous, les plus bénéfiques aux différents acteurs du secteur. Ce Mémoire nous donne l'opportunité de présenter succinctement aux représentants des partis politiques belges nos préoccupations et des pistes de solutions. Nous avons ainsi eu l'occasion de rencontrer plusieurs acteurs du monde politique belge et espérons continuer ces rencontres, lorsque l'actualité sanitaire nous le permettra. Aujourd'hui, nous pensons que nous avons été entendus pour certaines de nos revendications mais des actions concrètes sont attendues, malheureusement suspendues en cette période. Nous espérons bien poursuivre ce travail de conviction afin de garantir des rapports fructueux et harmonieux entre les intérêts de la société et nos secteurs. Le projet d'une Déclaration Environnementale est bien entamé et les réflexions sont toujours en cours.

2019 fut également témoin de la parution de plusieurs textes réglementaires dont dépend le bon déroulement de nos secteurs. La réalisation d'une Déclaration Environnementale Produit a ainsi été entamée, bien que le projet soit encore actuellement au stade de la réflexion. Le dossier de la silice a également connu une avancée puisque Fediex est actuellement en recherche de méthodes pour accompagner aux mieux ses membres dans sa démarche de protection des travailleurs. Au niveau de l'environnement, plusieurs mises à jour sont à souligner. En effet, initialement prévue en novembre 2019, l'entrée en vigueur de

l'Arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des terres a été reportée au mois de mai 2020. Nos secteurs risquent d'être fortement impactés si des éclaircissements de la réglementation ne voient pas rapidement le jour. Un autre élément de préoccupation reste le flou qu'entoure la constitution et la mise en œuvre de la banque de données de l'état des sols. Nous sommes toujours dans l'attente de clarifications de la part des autorités wallonnes.

Le projet LIFE in Quarries a poursuivi ses actions de protection et développement de la biodiversité en carrières. Grâce à lui, nous avons ainsi pu voir la réalisation de plusieurs projets, dont la restauration de prairies de fauche ou pâturées, ou encore la sécurisation de galeries à chauve-souris. D'autres idées encore ont pu être menées à bien, notamment la mise en place de formations techniques à destination du personnel des carrières participantes au projet, dans le but d'amorcer une gestion dynamique autonome de la biodiversité.

D'un point de vue social, en 2019, la formation ainsi que la réforme du paysage paritaire ont été au cœur des discussions. Concernant la réforme du paysage paritaire, les discussions sont toujours en cours, toujours avec la volonté de fonctionner le plus efficacement possible au niveau des sous-commissions paritaires.

Enfin, nous ne pouvons conclure ce texte sans évoquer la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19 ainsi que la crise économique et sociétale qu'il entraîne. Nous nous permettons tout d'abord d'insister sur le bon suivi des recommandations du Gouvernement belge. Actuellement, le secteur de la chaux a été reconnu par les autorités comme secteur indispensable. Il est trop tôt pour déjà tirer un bilan de la situation étant donné l'actualité changeante, mais nous tenons toutefois à insister sur le fait que Fediex sera présente pour soutenir ses membres et ses secteurs lors de la reprise économique tant attendue.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous témoignez à notre secteur et vous souhaitons une bonne lecture. Et surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Fabrice Delaunoy
Président





Économie

RÈGLES DES TRANSPORTEURS EN CARRIÈRE (SUCCINCTEMENT PAR RAPPORT À LA CHARTE UPTR/ FEDIEX)

Dans notre rapport annuel de 2018, nous vous présentions les fiches reprenant les différentes règles de sécurité pour les transporteurs en carrière, résultats de plusieurs mois de travail et de diverses collaborations. Dans la continuité des actions menées dans le cadre de la Charte « Carrières et Transport », le 21 février 2020, nous avons présenté à nos membres

ainsi qu'à Madame Valérie De Bue, Ministre de la Sécurité routière, ces fiches lors d'une après-midi organisée à la carrière de Quenast (Sagrex) qui a accepté, pour notre plaisir et celui de la Ministre, de nous faire la démonstration du chemin emprunté par les transporteurs dans la carrière de Quenast. L'objectif de ces fiches est d'informer les transporteurs en carrière sur les règles de sécurité à distribuer. Sous forme de pictogrammes, onze règles à respecter seront ainsi distribuées aux transporteurs de marchandises (disponibles également en annexe de ce communiqué de presse). Un site internet (www.charte.uptr.fediex.be) a également été créé afin de présenter les différentes actions réalisées dans le cadre de la charte entre l'UPTR et Fediex.





© Emmanuel Crooy

RÉUNION ANNUELLE EXTERNE DES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

Le 28 septembre, les membres de la Commission Economique Fediex se sont réunis au sein des bureaux de la Société Bioterra à Genk. Après quelques heures de réunion, une visite du site et des installations fut organisée, dirigée par Wouter Vermin, Manager « Treatment & Valorisation » chez Group De Cloedt NV.

Bioterra est une filiale de la société Group De Cloedt NV active dans **la dépollution et la valorisation des terres/déchets minéraux qui, au fil des ans, accède au rang d'acteur principal sur ce marché**. Son usine de traitement est située à Genk, le long du canal Albert. Avec six centres de regroupement répartis sur l'ensemble du territoire belge, dont trois en bordure de voie d'eau, Bioterra contribue aussi, par l'utilisation des voies navigables, à la diminution des émissions de CO₂.

Bioterra, forte d'une vingtaine d'années d'expérience, dispose de vastes connais-

sances dans les domaines de la dépollution biologique et physico-chimique des terres polluées et en fait un partenaire idéal pour les entreprises d'assainissement et de construction. Bioterra Genk dispose d'une capacité totale de traitement d'environ 500.000 de tonnes/an. Son usine de traitement permet la récupération de sables qui peuvent être valorisés jusque dans des applications béton. Le sable secondaire est issu de déchets de construction et de démolition, de boues d'égouts, de déchets de balayage, de sables de fonderie et de tout autres déchets recyclables contenant des fractions minérales.

BIOTERRA est donc pleinement engagée dans la transformation des déchets minéraux et des sols contaminés en agrégats recyclés de haute qualité.

PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Plus particulièrement en ce qui concerne la mesure relative aux taxes communales sur

les Mines et Carrières pour 2020, la Circulaire budgétaire a été adoptée en mai alors que la circulaire particulière a été adoptée par le nouveau gouvernement en décembre. La mesure a donc été soutenue par les deux Gouvernements avec l'appui d'un rapport externe rédigé par la société Strattec. Celle-ci confirme l'impact majeur du prélèvement kilométrique sur le secteur carrier, confirmant sa grande vulnérabilité. Le secteur a demandé la pérennisation de la mesure d'accompagnement dans son Mémo-randum 2019-2024.

Pour 2019, le montant de la compensation s'élève à 5.102.000 euros pour 33 communes. La mesure relative au passage de la frontière franco/belge avec des véhicules dont la masse est supérieure à 40 T est toujours d'application.

La question de la surcharge par essieu, bien que non visée par les mesures d'accompagnement reste une préoccupation majeure du secteur. La nature même du chargement rend très difficile le respect strict des dispositions légales, particulièrement en Région Wallonne où la tolérance de 5% a été supprimée.

NOUVELLES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

Fedix a revu la gestion des données statistiques de ses membres pour les faire corres-

pondre aux règles en vigueur en matière de respect du droit de la concurrence. Ainsi à ce jour Fedix dispose de :

STATISTIQUE MENSUELLE À DESTINATION DE TOUS SES MEMBRES

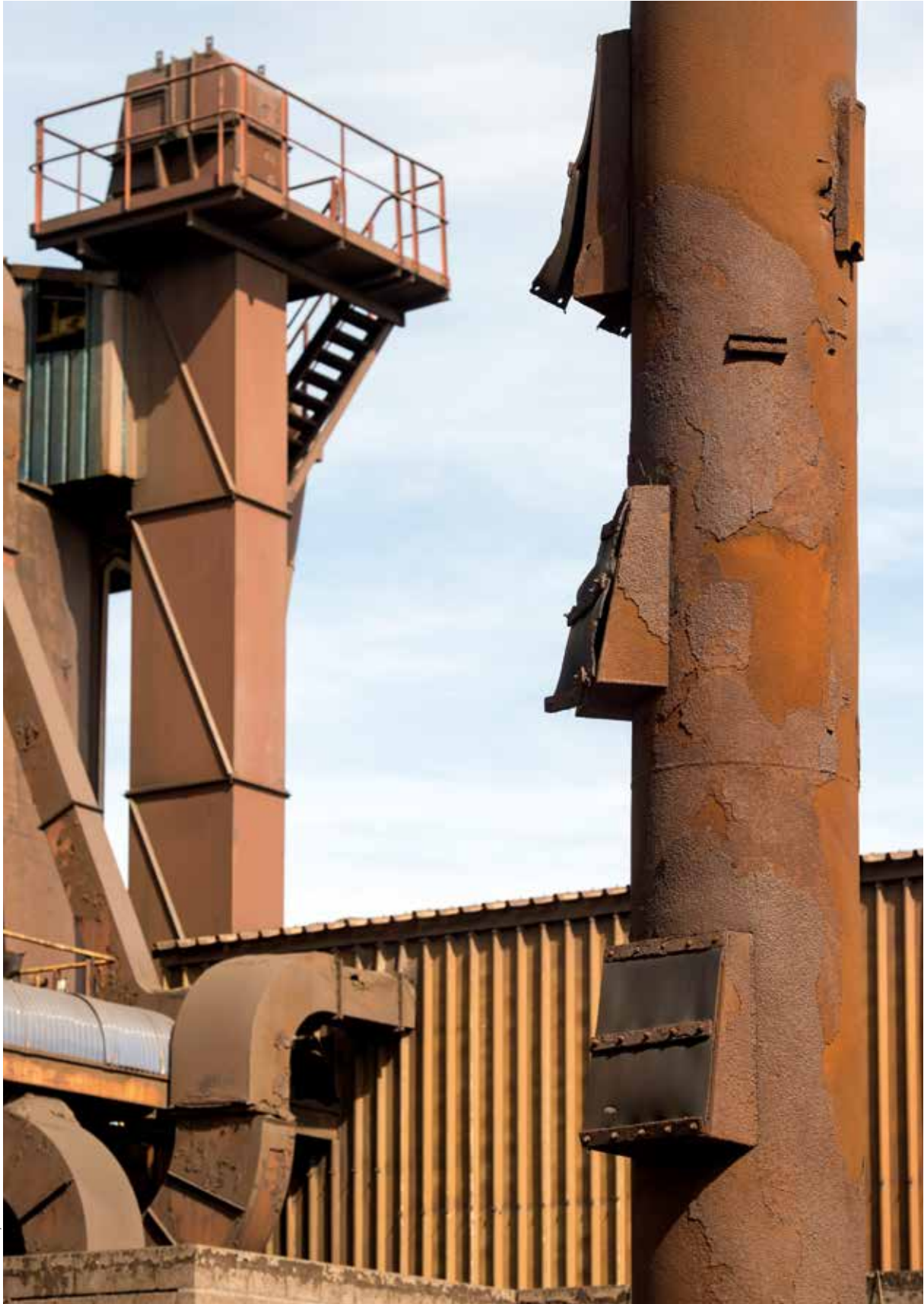
Basée sur un échantillon anonyme d'entreprises, la statistique mensuelle est publiée avec un décalage de 3 mois pour les granulats calcaires, les sables terrestres, le grès et le porphyre. Elle donne une information relative à la tendance passée du marché.

STATISTIQUE ANNUELLE DESTINÉE AU GRAND PUBLIC

La statistique annuelle figurait auparavant dans le présent rapport annuel, il fera dorénavant l'objet d'une publication spécifique en septembre de chaque année. Cette statistique donnera des informations détaillées sur les différents types de granulats extraits et commercialisés avec un focus sur les membres de Fedix et une extrapolation pour le niveau belge : quantités consommées, modes de transport, etc,... La série statistique débutera avec les données 2018 et 2019.

Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés dès leur parution !







© Emmanuel Crooy

Technique et Sécurité

TECHNIQUE

RÉALISATION D'UNE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT (EPD) CONJOINTE

Depuis 2019, une réflexion est en cours au sein du secteur sur la possibilité de réaliser la base d'une Déclaration Environnementale de Produit (EPD) couvrant l'ensemble des granulats hors ballast et moellons. Ce document commun reposerait sur une Analyse du Cycle de vie (LCA) conjointe et conforme à la norme EN 15804 (Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction) telle que révisée en 2019

pour les membres qui seraient disposés à fournir à Fediex (ou à son mandataire) leurs données.

L'objectif est de faciliter l'évaluation de l'impact environnemental de tous les gravillons/sables des membres de Fediex, et de l'exprimer sous forme de coût, par exemple, via la base de données MilieuKostIndicator (MKI) néerlandaise, du berceau à la sortie de la carrière « cradle to gate ».

Cette approche sera coordonnée avec les membres de la CCP Environnement.

NORMALISATION DES GRANULATS EN EUROPE

Si Fediex avait nourri en 2017 l'espoir de voir « enfin » publié la nouvelle ver-

sion des différentes normes harmonisées sur les granulats, il aura été vain étant donné que la Commission Européenne a décidé en 2019 de stopper la publication de toutes les normes.

L'auditeur chargé par la Commission d'étudier les projets des normes harmonisées granulats a transmis ses commentaires au TC154 du CEN qui examine toujours la meilleure manière de répondre aux points soulevés par l'auditeur.

Aucun délai n'est actuellement annoncé pour une éventuelle publication des normes. Une réflexion globale sur l'avenir du Règlement sur les Produits de Construction est en cours (une refonte est envisagée), et les liens avec les normes, harmonisées ou non.



© Emmanuel Crooy

BÉNORISATION DES GRANULATS

Il est essentiel pour les producteurs de béton de connaître précisément les valeurs d'absorption d'eau, de masse volumique et d'alcalis libérales pour les granulats qu'ils utilisent dans leurs compositions et ceux-là souhaiteraient voir l'information centralisée. Toutefois, les informations étant disponibles auprès des producteurs et la norme sur le paramètre pas toujours définie, Fediex reste opposé à cette demande.

PLATE-FORME D'ACCÈS NUMÉRIQUE UNIQUE POUR LA CERTIFICATION DANS LE SECTEUR BELGE DE LA CONSTRUCTION

La Belgian Union of Certification and Attestation Bodies for Construction Products (BUCP), BENOR (asbl gérant le Label Collectif de Conformité) et l'Union belge pour l'Agrément technique de la Construction (UBAtc) préparent activement la réalisation d'une plate-forme d'accès numérique unique pour la certification dans le secteur belge de la construction. Cette plate-forme vise la mise à disposition des données de certification standards, telles que publiées à l'heure actuelle par les organismes de certi-

fication, mais aussi à répondre à la demande des autorités et des utilisateurs d'obtenir de manière centralisée les données générées par les producteurs, par exemple pour calculer la performance environnementale des bâtiments.

Fediex est très attentif à ce dossier et veille notamment à ce qu'il n'y ait pas de surcoût pour ses membres, et que la priorité soit donnée à la valorisation des informations déjà disponibles auprès des différents organismes certificateurs. Nous avons également rappelé qu'il n'y avait, selon nous, aucun intérêt à créer une telle plateforme, les informations étant déjà disponibles.

CONTACTS AVEC LES PRESCRIPTEURS

La Commission Technique suit de manière proactive, au travers des différentes fédérations et associations, l'évolution technique des demandes. C'est particulièrement le cas au niveau wallon avec une implication concrète dans les groupes de travail de l'administration concernant le CCT Qualiroute. Une réflexion est également en cours pour une meilleure approche du suivi des activités en Flandre.



© Emmanuel Crooy

SANTÉ ET SÉCURITÉ

SILICE CRISTALLINE ALVÉOLAIRE RESPIRABLE : SUITE MAIS PAS FIN ?

Pour rappel, sur base des valeurs de l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists), le SPF Emploi Travail et Concertation sociale a proposé de diminuer le seuil de $0,1 \text{ mg/m}^3$ (repris dans l'annexe de la directive européenne) à $0,025 \text{ mg/m}^3$ pour l'ensemble des formes de silice cristalline : quartz, tripoli, tridymite, cristobalite (poussières alvéolaires). Pour marquer son désaccord face à cette proposition, un dossier d'objection a été transmis au SPF Emploi, Travail & Concertation sociale (SPF ETCS) le 01/12/2017. Le dossier d'objection a été examiné par le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (CSSPT) qui n'a pas pu aboutir à un consensus pour le maintien de la valeur de $0,1 \text{ mg/m}^3$. Un avis divergeant a dès lors été remis à la nouvelle Ministre de l'Emploi, Madame Nathalie Muylle. Celle-ci a clairement exprimé sa volonté de ne pas maintenir la valeur limite à son niveau actuel et a demandé aux secteurs concernés de formuler des propositions concrètes. Tous les arguments objectifs repris dans la

note préparatoire ont déjà été développés et présentés sans succès. Il s'agit bien d'une volonté politique d'obtenir une avancée dans ce dossier. Une proposition conjointe a été envisagée lors de la réunion de travail (FEB) réunissant les principaux secteurs concernés et est, de l'avis de tous, un compromis réaliste s'il peut être accepté par la Ministre. Cette approche maintiendrait l'image volontariste et solidaire de notre secteur.

De nombreux efforts et investissements ont déjà été réalisés. Certaines solutions ont dû être abandonnées car les équipements mis en place ne résistaient pas à l'abrasion causée par la silice. Les mesures complémentaires devraient dès lors être surtout de type organisationnel et protectif. L'inspection contrôlerait surtout l'application systématique de ces mesures. Une réflexion est en cours au sein de la fédération pour accompagner les entreprises du secteur dans leur démarche.

Pour mémoire, les « travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail » sont ajoutés à la liste « des procédés au cours desquels une substance ou un mélange se dégage » de l'arrêté substances cancérogènes.

REFONTE DE LA LÉGISLATION « EXPLOSIFS »

Le SPF Economie a poursuivi la rédaction d'un projet d'arrêté royal « Explosifs ». Le texte est en fin de parcours consultatif et nous sommes heureux de constater que les remarques que nous avons formulées précédemment ont été prises en considération.

Pour rappel, il s'agit d'une révision de la législation explosif (codification) et abrogation des textes actuels : AR du 31/03/1949 ; AR du 03/09/1958 ; AR du 23/09/1958 ; AR du 04/08/1959 ; ... y compris les dispositions concernant le transport.

Nous sommes particulièrement concernés par la réalisation d'une analyse de risque qui devra accompagner à leur échéance les dossiers de demande d'autorisation de stockage et examinons la possibilité d'avoir une structure sectorielle commune.

GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ & SÉCURITÉ DE FEDIEX

Comme à son habitude, le GT Santé & Sécurité s'est réuni 2 fois, a organisé 2 séminaires et 1 Journée Technique. Les réunions de travail permettent aux membres d'échanger leurs points de vue sur les dernières évolutions en matière de protection des travailleurs, de relater les incidents, presque accidents et accidents survenus chez chacun permettant à chacun d'améliorer la sécurité au sein de ses sites en profitant de cas concrets et des bonnes pratiques mises en place mais aussi de suivre les avancées législatives (AR) en la matière pour une mise en conformité permanente du secteur, indispensable à toute activité.

Les séminaires, quant à eux, se déroulent à chaque fois sur un site différent. Cette année, ce sont les sites de Carmeuse Frasnes et Carmeuse Moha qui ont accueilli les membres du groupe de travail. Les retours d'expérience ont plus particulièrement concerné la consignation et les procédures Lock-out / Tag-out / Try-out (LOTOTO), l'ouverture de chantier et l'accueil des intervenants externes. Rappelons que les séminaires Fediex sont pris en compte pour le recyclage annuel des conseillers en prévention.

La Journée Technique Santé & Sécurité a, comme en 2018, été organisée conjointement avec la CCP Environnement, autour d'une problématique d'actualité : les poussières. Elle a rencontré un vif succès.

INDICATEURS SÉCURITÉ SECTORIELS

Compte tenu des préoccupations actuelles de nos membres relatives au COVID-19, il a été décidé de reporter la publication des indicateurs sectoriels en septembre.

© Emmanuel Crooy





© Emmanuel Crooy

Environnement et Projet LIFE in Quarries

ENVIRONNEMENT

GESTION ET TRAÇABILITÉ DES TERRES EXCAVÉES

Concernant les terres excavées, le Gouvernement wallon a dû, en octobre dernier, se résoudre à postposer, du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} mai 2020, l'entrée en vigueur de l'Arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des terres (AGW Terres), cela afin de permettre aux différents acteurs de terrain impliqués dans la gestion et les mouvements de terres de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation. L'AGW Terres vise, pour rappel, à organiser le contrôle qualité, la traçabilité

et l'utilisation des terres en Région wallonne.

En vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Gouvernement wallon a attribué une concession de services publics à l'asbl WALTERRE, consortium constitué de la Confédération Construction (CCW), de COPRO (Organisme impartial de contrôle de produits de construction), d'Immoterrae (S.A. émanant de la Vlaamse Constructie Bouw) et de la FWEV (Fédération wallonne des Entrepreneurs de Voirie), pour la gestion des opérations de traçabilité des terres et de certification du contrôle de la qualité de celles-ci. Concrètement, c'est Walterre qui

délivrera les certificats de contrôle qualité des terres et les autorisations de transport des terres.

Alors que les activités de remblayage dans les carrières sont, depuis le 1^{er} septembre 2018 et selon les volumes concernés, soumises à autorisation, la position de Fediex concernant la gestion et la traçabilité des terres, déjà évoquée dans notre précédent rapport annuel, reste d'actualité :

- Mettre en place un système de contrôle qualité et de traçabilité des terres qui permette de garantir la conformité des flux qui pourraient arriver dans les carrières en activité ;

- Pouvoir caractériser au mieux les terres en place ;
- Prévoir « un mécanisme d'assurance en cas d'erreur d'analyse du laboratoire accrédité », comme cela est prévu dans le système flamand ;
- Éviter les appels d'air entre régions ou pays en fonction de normes d'acceptation des terres différentes.

Malgré une interdiction sans équivoque consacrée par le CoDT, Fediex craint également un contournement des règles concernant le regroupement et la valorisation de terres dans les « carrières ayant été exploitées », cette notion n'étant actuellement pas clairement définie dans la réglementation wallonne. Sensibilisé à la question, le Ministre wallon ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences, M. W. Borsus, a annoncé au secteur qu'il allait demander une circulaire interprétative à ce sujet auprès de l'Administration.

ACCORD DE BRANCHE

15 entreprises participent actuellement à l'accord de branche avec la Région wallonne

concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂, représentant 17 entités techniques et, au total, 31 sites d'exploitation.

En 2018, le secteur a atteint une amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) de 15,67% pour un objectif de 12,51% à l'horizon 2020, et une amélioration des émissions de CO₂ (ACO2) de 16,20% pour un objectif de 10,71% à l'horizon 2020.

Le Gouvernement wallon et Fediex ont signé un avenant de prolongation de l'accord de branche CO₂/Energie jusque fin 2023. Les nouveaux objectifs sectoriels à l'horizon 2023, avalisés par l'Expert technique, seront de 15,4% pour l'indice d'amélioration de l'efficacité énergétique et de 15,7% pour l'indice d'amélioration des émissions de CO₂ (ACO2). Les objectifs prévus à l'horizon 2020 étaient, pour rappel, de 12,51% pour l'AEE et de 10,71% pour l'ACO2.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique régionale (DPR), le nouveau Gouvernement wallon a fait part de sa volonté d'établir des « accords de branche de troisième génération » dont le cadre et le contenu précis doivent encore être discutés entre les parties



© Emmanuel Crooy

concernées. La très bonne appropriation de l'outil par les entreprises explique en partie le succès rencontré jusqu'à aujourd'hui par la démarche. Dans ce contexte, Fediex plaide clairement pour le maintien d'un outil praticable, assorti d'objectifs ambitieux, certes, et qui devront également s'avérer aussi bien mesurables qu'atteignables.

© Emmanuel Crooÿ



BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS

Le Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (Décret Sols) organise la mise en place d'une la Banque de données de l'état des sols (BDES) au niveau wallon. Cet outil cartographique est destiné à recenser les parcelles cadastrales occupées par une ou plusieurs activités à risque pour le sol, ou encore concernées par un terrain pollué ou potentiellement pollué. Les demandes de permis sur un terrain inscrit dans la BDES font notamment partie des faits générateurs des études de sol.

Fediex s'est ouvert auprès du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement après avoir constaté que la base de données n'avait vraisemblablement pas été constituée en respectant toutes les prescriptions réglementaires établies par le Décret Sols ou encore l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et l'assainissement des sols (AGW Sols).

Parmi d'autres éléments, Fediex reproche notamment l'absence d'avertissement des titulaires de droits réels et exploitants d'activités à risque lors de l'inscription d'une parcelle les concernant dans la BDES, privant également ceux-ci de la possibilité de faire valoir préalablement leurs observations et d'éviter éventuellement, le cas échéant, leur inscription dans la BDES. Considérant la taille que peuvent atteindre certaines parcelles cadastrales dans différents sites carriers, un autre aspect concerne par ailleurs l'impossibilité de découpage des parcelles et, dès lors, de limitation des obligations aux seules parties de ces parcelles éventuellement concernées par une pollution ou une suspicion de pollution de sol.

Le souhait de Fediex est de s'assurer prioritairement d'un fonctionnement correct de la BDES, sans équivoque quant au respect de sa base réglementaire et du droit des administrés. Ce pourquoi il nous semble urgent et fondamental de prendre différentes mesures correctrices.



© Emmanuel Crooy

ECONOMIE CIRCULAIRE

Au travers du Green deal et de la Déclaration de politique régionale wallonne 2019-2024, le secteur carrier et chauffournier a pris connaissance des intentions de la Commission européenne et du Gouvernement wallon en matière d'économie circulaire. Fediex partage évidemment la plupart des préoccupations formulées dans ce contexte.

Plus particulièrement, notre secteur veille à développer une stratégie qui lui permette de valoriser aux mieux ses différents atouts dans ce domaine comme par exemple la durabilité de ses produits, son intégration parfaite dans les dynamiques économiques de proximité et les circuits-courts ou encore les synergies effectives avec de nombreux autres secteurs d'activité, au bénéfice de la collectivité.

La gestion intégrale des gisements, des différentes fractions qui les composent, et l'investissement continu du secteur en faveur de la biodiversité contribuent également à cette économie circulaire et régénératrice.

EAUX D'EXHAURE

Notre secteur reste spécialement actif en matière de valorisation des ressources en eau dans ses sites et auprès des professionnels du secteur de l'eau. Une nouvelle station de pompage et de traitement des eaux d'exhaure en provenance des carrières a par exemple été mise en service à Florennes en avril 2019. D'une capacité de 6.000 m³/jour, la station est au cœur d'un réseau d'adductions partant vers l'est, l'ouest et le sud de la région. Ce réseau d'interconnexions contribuera à sécuriser l'approvisionnement en eau du Sud et de l'Est de la province de Namur, ainsi que l'Ouest de la province du Luxembourg.

Plus globalement, le secteur a déjà ouvertement exprimé son intention de doubler le volume d'eaux d'exhaure valorisé actuellement ($\pm 10.000.000$ m³).

Dans ce contexte, le secteur veille également à toujours mieux encadrer juridiquement la valorisation des eaux d'exhaure, afin de constamment œuvrer à sa sécurité juridique et celle des pratiques administratives y afférentes.

LIFE IN QUARRIES

En 2019, le projet LIQ a accueilli 3 sites supplémentaires qui s'inscrivent dans la phase de généralisation à l'échelle régionale. Avec un programme condensé, l'objectif de cette dernière phase est d'affiner la démarche sur base de l'expérience acquise vers un schéma d'intégration de la biodiversité qui soit répliquable, scientifiquement valide et réaliste dans le contexte économique des carrières. Finalement, les trois phases successives du projet visent à aboutir à un protocole d'intégration de la gestion de la biodiversité au sein de carrières extérieures qui seraient intéressées par la démarche.

Entre temps, les actions de conservation ont progressé sur les 24 autres sites. Grâce à l'investissement du projet LIFE, l'année 2019 a vu la concrétisation d'actions de nature permanente qui étaient en gestation depuis plusieurs années :

- La restauration de prairies de fauche ou pâturées : Les zones périphériques des sites carriers constituent une opportunité importante pour la restauration de pelouses calcaires ou acidophiles en fonction du type de roches exploitées. La restauration de ces milieux implique différents types de travaux tels que le débroussaillage, le déboisement, la réalisation de semis ou de transfert de foin et la lutte contre les plantes invasives. Quand



le relief ne permet pas une fauche, la pose de clôtures permettra une gestion à long-terme par pâturage de manière autonome grâce à des partenariats avec des éleveurs locaux. L'arrivée des premiers moutons en 2019 signale l'aboutissement de cette action majeure du projet. Avec un objectif initial de 50 ha, les travaux en cours permettront la gestion de plus de 75 ha sur 9 carrières participants au projet LIFE.

- Sécurisation de galeries à chauve-souris dans les dépendances de carrières, telles que des anciens fours à chaux, des galeries techniques, d'anciennes maisons ou fermes, voire des aménagements de toute pièce. Ces structures inutilisées offrent un réel potentiel d'accueil pour les chauves-

souris en période de nidification ou de reproduction. Le projet est en cours de sécurisation d'une douzaine de structures en vue de constituer un gîte d'été ou un site d'hivernage pour les chauves-souris.

- Translocation d'amphibiens : Initiée en 2018, la campagne de translocation du **crapaud calamite** (*Bufo calamita*) a été poursuivie en 2019 pour recréer 5 nouvelles populations dans les carrières participantes au projet LIQ en région wallonne.



- Après un long processus de préparation (discussions, démarches administratives, création de l'habitat récepteur, estimations des populations-sources, analyses pathogènes), les premiers œufs de **triton crêté** (*Triturus cristatus*) ont été transférés dans une nouvelle carrière-hôte participante au projet LIFE in Quarries.

Cette première phase de test et de mise au point, initiées sur un site en 2019 avant de s'étendre à un total de 4 sites par la suite, était nécessaire car les méthodes de prélèvement et transfert des œufs depuis les populations sources vers les carrières sélectionnées sont inédites en région wallonne.



Œuf de triton crêté

Les carrières peuvent ainsi contribuer à renforcer les populations d'amphibiens en participant au réseau écologique sur le territoire wallon.

FORMATION

Dans la perspective d'une gestion dynamique autonome de la biodiversité, plusieurs outils et formations techniques ont été déployées en 2019 à destination du personnel des carrières participantes.

- **Plateforme Gdb-LIQ** : ce portail en ligne a été développé pour centraliser la gestion de la biodiversité et assurer la pérennité des actions sur le long-terme. Cette plateforme sécurisée, interactive et ergonomique permettra à chaque carrière d'avoir un accès à :

- données biologiques inventoriées sur site ;
- historique des actions mises en place et leur gestion ;
- planification de création et gestion des actions dans le temps ;
- suivi cartographique ;
- recommandations spécifiques selon le contexte de la carrière ;
- état des indicateurs de suivi en temps réel ;
- reporting annuel global structuré qui sera envoyé au DNF pour suivi.

- **Fiches techniques et biodiversité** ont été publiées :

- 6 fiches techniques qui détaillent les méthodes de création, de gestion et de suivi des habitats créés dans le cadre du projet LIQ : mares temporaires, falaises meubles, pelouses pionnières, abris et pierriers, mares permanentes et plateformes) ;
- 5 fiches biodiversité (les amphibiens, les plantes, les oiseaux, les reptiles et les libellules et demoiselles) illustrent des espèces qui peuvent se retrouver en carrière.

COMMUNICATION

Les visites du public dans les carrières guidées par l'équipe LIFE sont régulièrement organisées pour illustrer les actions favorables à la biodiversité sur des sites industriels. En 2019, plus de 11 balades Nature en carrière ou visite d'étudiants ont été organisées pour le grand-public.

A destination d'un public européen, un double événement à destination d'experts a eu lieu en mai 2019 avec l'objectif d'informer et échanger sur l'avancement, les bénéfices et les contraintes de la gestion de la biodiversité en carrière. Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la GreenWeek 2019 de la commission EU.

Deux visites de délégations européenne de la « Federación de Áridos » (équivalent de Fediech en Espagne) et d'« Infra Contractors Association » (producteurs de granulats en Finlande) ont contribué à la diffusion internationale du projet LIQ et d'illustrer la démarche avec des réalisations concrètes sur les sites participants.





Social

L'année sociale « impaire » est traditionnellement rythmée par la **conclusion d'un accord interprofessionnel**, qui est ensuite décliné et concrétisé aux niveaux des secteurs et des entreprises.

La **formation**, en particulier pour les métiers en pénurie, ainsi que la **réforme du paysage paritaire** ont été au cœur des discussions menées par la Commission Sociale de Fediex et par les différents acteurs de l'industrie extractive.

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2019-2020

Le projet d'accord interprofessionnel pour la période 2019-2020 a été approuvé par 9 partenaires sociaux sur 10, rendant ainsi impossible la signature et l'exécution de l'AIP. Face à ce

constat, le gouvernement a repris les dispositions concernant la norme salariale dans un arrêté royal. Les autres points tels que l'augmentation de l'intervention patronale dans l'utilisation des transports en commun publics, l'augmentation du nombre d'heure supplémentaires volontaires, ainsi que la prolongation des régimes de RCC et crédit-temps fin de carrière ont été renvoyés aux partenaires sociaux, qui ont convenu de conclure des CCT distinctes pour chaque sujet. Les différents points de l'AIP ont donc bel et bien une base juridique, sans qu'il soit question d'un véritable AIP.

AR « NORME SALARIALE » DU
19.04.2019 (PUBLICATION MB
24.04.2019)

Cet AR fixe la marge maximale pour l'évolution des coûts salariaux pour

la période 2019-2020 à 1,1%, en sus de l'adaptation de l'index et des augmentations barémiques. Il s'agit d'un pourcentage bisannuel, cela veut dire que l'augmentation de 1,1% ne peut être accordée qu'une seule fois pour les deux années.

Dans ce cadre, le CNT a également recommandé d'être attentif à l'harmonisation des pensions complémentaires pour les ouvriers et les employés. Conformément à la loi du 05.05.2014, les secteurs sont en effet tenus, depuis le 01.01.2015, de ne pas introduire de nouvelles différences de traitement dans les régimes de pensions existants et de s'inscrire dans un trajet d'harmonisation, et à partir du 01.01.2025, toute différence de traitement entre ouvriers et employés sera interdite. Les secteurs ont d'ailleurs été invités à transmettre au

CNT un rapport motivé sur les progrès réalisés depuis 2015.

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES AU SEIN DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

Au sein des sous-commissions paritaires de l'industrie extractive (CP102), les revendications syndicales ont porté principalement sur l'augmentation maximale des salaires et toutes les mesures pour compenser la pénibilité au travail suite au recul de l'âge à la (pré)-pension (prolongation des régimes RCC, réduction du temps de travail, congé d'ancienneté, organisation du travail). La tendance générale dans toutes les SCP102 a été de prolonger les régimes de prépension et d'augmenter les salaires effectifs et barémiques de 1,1%.

Fediex, en collaboration avec Alain Sadzot d'Agoria, a joué un rôle actif dans la préparation et le suivi de ces négociations. Les priorités suivantes des employeurs ont été mises en avant :

- Norme salariale : volonté de négocier le volet salarial en %, au lieu de se baser sur la masse salariale du secteur ;

- Dans le cadre de l'harmonisation des statuts ouvriers-employés : recherche de modes de fonctionnement n'entraînant pas une augmentation des coûts ;

- En matière d'harmonisation des pensions complémentaires entre ouvriers et employés : suivi des recommandations du CNT (donc aucune augmentation possible pour les ouvriers d'une sous-commission paritaire de la 102 tant que les employés - principalement CP 200 - ne disposent pas d'un plan de pension).

Conformément à la CCT de la CP 200 du 01.07.2019 concernant le pouvoir d'achat, il est recommandé aux secteurs qui ont une pension complémentaire sectorielle pour leurs ouvriers d'instaurer – via une CCT à conclure – un régime de pension complémentaire pour les employés des entreprises qui relèvent de leur activité d'entreprise en CP 200, de manière telle que la prime annuelle temporaire pour les entreprises soit convertie en une pension complémentaire. Bien entendu, certaines entreprises disposent déjà d'un plan de pension d'entreprise pour les employés qui peut faire en sorte qu'il n'y ait pas de différences. Dans





© Emmanuel Crooy

le cas contraire, il y a lieu d'affecter un budget sectoriel pour le plan de pension des employés.

Une étude approfondie sera réalisée par Fedieux pour identifier tous les plans de pensions existants, sectoriels ou d'entreprise au sein des SCP 102, ainsi que le contenu de ces différents plans.

FORMATIONS SECTORIELLES

Fedieux encourage ses membres continuellement à respecter les **efforts en matière de formations** pour répondre aux obligations légales. Celles-ci portent sur un objectif interprofessionnel de 5 jours de formation en moyenne par ETP et par année à atteindre à terme dans tous les secteurs. Depuis le 1er janvier 2017, l'effort est d'au moins 2 jours en moyenne par année et par ETP avec une trajectoire de croissance à définir pour atteindre l'objectif de 5 jours. À cela s'ajoute la nécessité d'enregistrer correctement les formations dans le bilan social 2019 (à compléter au 1er semestre 2020), afin de démontrer que l'on contribue à l'effort interprofessionnel collectif.

Dans le cadre de la **lutte contre les pénuries de main d'œuvre**, la fédération a pris contact avec deux centres de formation en vue d'une collaboration éventuelle : d'une part, Technifutur, formant notamment des électriciens, mécaniciens et électro-mécaniciens, et d'autre part, Construfarm assurant des formations en génie civil (conducteurs d'engins et maintenance de 1^{er} niveau). Tous deux travaillent en collaboration avec le FOREM et proposent de sélectionner un groupe de 8 à 10 demandeurs d'emploi à former. Le secteur ne disposant pas nécessairement de la masse critique pour constituer un groupe suffisant de personnes à former dans ces métiers, des discussions sont en cours pour voir si une collaboration avec des entreprises d'un autre secteur ayant les mêmes besoins pourrait être envisagée.

La **journée Ressources Humaines** prévue le 23.03.2020 sur le thème de la formation, et plus particulièrement sur les obligations légales en matière de formation, les aides à la formation, la gestion prévisionnelle des compétences, la définition d'un bon plan de formation et le tutorat, a dû être reportée en raison de la situation en matière de COVID-19.



RÉFORME DU PAYSAGE DES COMMISSIONS PARITAIRES

Suite au travail de réforme et de simplification des commissions paritaires demandé par le Ministre fédéral de l'Emploi Kris Peeters en 2016, le Groupe de Travail « GT 102 Réforme du paysage paritaire » a continué à explorer les pistes de rapprochement possibles entre les 11 sous-commissions paritaires de l'industrie extractive.

Des discussions sont toujours en cours avec les différents représentants patronaux de la CP 102 pour voir quelle est la meilleure manière de fonctionner :

- Création d'une seule CP102 qui remplacera toutes les sous-commissions paritaires, et concertation au niveau de 4 clusters ou groupes de travail : roche ornementale / concassé / sable / produits cuits ;
- Regroupement des sous commissions paritaires actuelles en 4 *sous-commissions paritaires* (au lieu de 11 actuellement), en fonction des types de production : roche or roche ornementale / concassé / sable / produits cuits. La concertation sociale

se fera essentiellement au niveau de la CP 102, à l'exception du pouvoir d'achat qui est discuté au niveau des sous-commissions paritaires.

Pour la suite des opérations, il est convenu d'obtenir un consensus du banc patronal de la CP 102, de s'assurer du fait que la proposition serait acceptable pour le SPF emploi et de faire partager le point de vue des représentants patronaux avec les organisations syndicales.

Fediex effectuera également une mise à jour de la synthèse comparative du contenu des différentes sous-commissions paritaires de la CP 102 et de certains secteurs connexes (informations générales, conditions de travail et de rémunération et autres avantages).



Communication

Conformément à sa politique de communication développée ces dernières années, en 2019 encore, Fedieux a utilisé les différents outils de communication mis à sa disposition afin de garantir un dialogue toujours plus clair avec ses différents interlocuteurs.

PUBLICATIONS

QUADRARIAMAG

En 2019, quatre nouvelles éditions du QuadrariaMag ont été publiées tout au long de l'année, dont un numéro « Spécial Charte », exceptionnellement imprimé et distribué les 14 et 15 février lors du Salon des Mandataires. L'occasion pour nous de rassembler en un seul fascicule l'ensemble des actions menées en coopération avec les différents secteurs avec lesquels

le nôtre est amené à travailler. Ce ne sont pas moins de sept chartes qui ont été ainsi mises en avant dans ce numéro spécial.



Les autres numéros suivaient, eux, le modèle classique, c'est-à-dire des interviews de personnalités, des actualités, des nouvelles venant de nos





membres ou encore les événements clés du secteur à noter dans vos agendas. Nous avons également profité de ce média pour faire le point sur notre Mémoire et diffuser à plus grande échelle nos attentes que nous avons communiquées aux politiques.

MÉMOIRE

En vue des élections régionales et fédérales de 2019, nous avons publié un Mémoire afin de partager notre vision de l'avenir du secteur carier et chaufournier. Nous avons ainsi pu faire un état des lieux de notre secteur avant d'élaborer différentes suggestions pour assurer son avenir. Autour de 3 axes principaux –compétitivité, économie circulaire et proximité– ont été développées pas moins de 23 propositions

concrètes et contextualisées, elles-mêmes réparties en 11 thèmes, à savoir : accès au gisement, une instruction efficace des dossiers, moratoire fiscale, énergie/CO₂, transposition des obligations européennes, utilisation des ressources adéquates, gestion de l'eau, produire local pour consommer local, mobilité, schéma de développement territorial et enfin meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi.

À cette occasion, nous avons rencontré différentes personnalités des partis politiques belges. En effet, le secteur carier et chaufournier occupant une place importante en matière socio-économique, il nous semble primordial qu'il soit considéré comme un secteur industriel essentiel au développement de la Wallonie et donc défendu auprès des hautes instances politiques de notre pays. C'est pourquoi nous avons rencontré, avant les élections du mois de mai 2019, l'ancien Ministre-Président, Willy Borsus, le chef de cabinet de la Ministre Valérie De Bue, Jean-Marc Galand, plusieurs conseillers de l'Institut Emile Vandervelde ou encore quelques collaborateurs du cabinet du Ministre Carlo di Antonio. Après les élections régionales et fédérales, nous avons rencontré, notamment, le Vice-Président et Ministre Willy Borsus ainsi que le Vice-Président et Ministre Philippe Henry.





Nous sommes heureux de dire que nous avons été entendus par le monde politique que nous avons pu rencontrer et avec qui nous espérons continuer à collaborer harmonieusement dans les années à venir. En 2020, nous continuons cette démarche et espérons pouvoir partager nos attentes par rapport à notre secteur à d'autres personnalités du monde politique.

BROCHURES

En 2019, nous avons également publié deux nouvelles brochures. La première, « Carrières et zones agricoles », en partenariat avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) s'inscrit dans la continuité de la charte de bon voisinage cosignée par Fediex et la FWA en 2007, et reprend, entre autres, les différents habitats valorisés par l'agriculture ainsi que la faune et la flore qui parviennent ainsi à s'y développer. Cette brochure a été distribuée lors de la Foire agricole de Libramont à la fin du mois de juillet. La seconde brochure, « Les poussières en car-



rières : source d'émission et méthodes de réduction », partagée de manière interne à nos membres, s'inscrit quant à elle dans la prolongation de la charte Poussières, cosignée avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) en 2016. Outre la sensibilisation générale des membres de Fediex à la problématique des poussières, elle prévoit également la diffusion de bonnes pratiques en matière de réduction au sein du secteur. Les différentes brochures éditées par Fediex sont consultables sur le site internet www.fediex.be, sous l'onglet « Publications ».

SEMINAIRES ET EVENEMENTS

SALON DES MANDATAIRES

Les 14 et 15 février, Fediex a participé au Salon des Mandataires qui rassemble les interlocuteurs locaux ainsi que de nombreux organismes régionaux. Comme chaque année, ce fut pour nous l'occasion de rencontrer les personnalités du monde politique,



mais également nos membres ou simplement des curieux, désireux d'en apprendre plus sur notre Fédération et sur notre secteur encore méconnu du grand public.

GREEN WEEK

Le 14 mai, durant la Green Week organisée par son partenaire l'Union Européenne, le projet Life in Quarries a eu l'opportunité de communiquer sur l'avancement du projet ainsi que l'aspect légal, tout en illustrant ses propos par des exemples concrets durant la visite de la carrière de Moha (Carmeuse). Nous avons ainsi pu démontrer, à un public européen et diversifié, comment la gestion de la biodiversité et les activités industrielles sont compatibles et surtout fructueuses.



JOURNÉE TECHNIQUE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

En 2019, pour la deuxième année consécutive, notre Journée Technique Sécurité a été complétée par un volet Environnement, permettant ainsi de mettre en avant les différentes synergies entre le volet Sécurité et le volet Environnement. Consacrée à la thématique des poussières en milieu carrier, elle fut un véritable succès puisque ce ne sont pas moins de 155 participants qui ont assisté aux nombreux exposés de la journée.



AUTRES

EXPOSITION FEDIEX

Du mois de juillet 2019 jusqu'au mois de février 2020, les visiteurs de l'ancien Musée du Marbre de Rance, nouvellement Musée Atelier Géologie & Marbre (MAGMA) ont pu découvrir l'exposition mobile de Fediex, reprenant les différents produits de nos carrières membres ainsi que leurs utilisations dans la vie de tous les jours. Cette exposition, initialement mobile et mise à disposition des membres de Fediex et de nos partenaires, est maintenant envisagée de manière permanente. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancée de ce projet à travers notre QuadrariaMag.



PRIX FEDIEX MÉMOIRES INNOVANTS

Le prix Fediex récompensant un mémoire innovant est en cours de réforme : précédemment attribué au Premier Sortant de la Spécialité Mines-Géologie de l'Université de Mons, il y aura dorénavant cinq prix de 500€ (un par université francophone) qui seront attribués. Les thématiques abordées pourront être très diverses (sociale, économique, technique, environnementale, ...), pour autant qu'elles soient en liaison directe avec le secteur. Les mémoires reçus seront examinés par un jury restreint (Président, Administrateur délégué et Présidents des commissions). Les premiers prix seront décernés pour des travaux réalisés en 2020.

NOUVEAU SITE INTERNET

Enfin, en 2019, s'est amorcée une réflexion autour de la modernisation du site Internet www.fediex.be. Nous espérons que ce projet, qui aboutira en 2020, vous plaira et nous permettra de toujours mieux communiquer sur qui nous sommes et l'actualité de notre secteur.



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | info@fediex.be
www.fediex.be

